Coordonnées Propriétaire « Loueur »:

SPRINT LAB 15 rue Guesnault 41100 VENDÔME

2 heures

1 nuit

2 nuits

Tél: 02.54.80.26.32 / 06.81.73.71.63



Coordonnées	du Locatai	re:	
Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : E-mail :			
		<u>Cont</u> ı	at de location
		Borne à S	Selfie - Photobooth
1. <u>Dé</u>	signation d	u matériel et accessoires i	nclus dans la location :
Descriptif :	Borne à Se	elfie - Photobooth	
Matériel four	nis :		
- 1 PC Dell Ins	piron 13 50 markII (câb ar (câble pi bois	·	
2. <u>Et</u> a	at et propre	eté du matériel :	
En parfait éta	t de fonctic	onnement. Caisse non cass	ées. Fils électrique sains et sans coupure.
3. <u>Ac</u>	cord de loca	ation :	
Je soussigné (à selfie – pho		ent) Mr/Mme	, prend en location le matériel « Borne
Du/	/	à heure au	/ / à heure, pour une durée de
jour(s)	et d'un mo	ntant de	€
Formul	AS.	Sans Impression	Avec impression

200€ □

300€ □

400€ □

100€ 🗆

200€ □

300€ □

Forfait 350 impressions

Forfait 350 impressions

Forfait 700 impressions

4. Règlement et Caution :

- Règlement : Le règlement se fait au dépôt de la borne à Selfie photobooth.
- Je laisse en caution un chèque de 1200€ au nom de SPRINT LAB.

5. Chèque de caution :

- a) Le chèque de caution doit être établi et remis à SPRINT LAB dès la livraison du matériel (et de ses accessoires).
- b) Le chèque de caution assure au loueur un retour de son matériel (et de ses accessoires) dans le temps définit de la location et dans les conditions de fonctionnement.
- c) Le chèque de caution reste bloqué durant toute la période de location et ne sera, donc, pas encaissé.
- d) Le chèque de caution pourra couvrir tout ou partie d'éventuelles détériorations ou remises en état du matériel (et des accessoires) loués.
- e) Le chèque de caution sera remis au locataire dès restitution du matériel (et de ses accessoires) et sous réserve de non dégradation du matériel (et de ses accessoires).

6. Le locataire d'engage :

- a) Respecter les conditions d'utilisation du matériel « Borne à Selfie Photobooth » pour lequel il a été élaboré. Prise de photos et impressions
- b) Ne pas démonter le matériel
- c) Restituer dans l'état de propreté et de fonctionnement tel prévu dans le chapitre « 3. État de propreté du matériel » du dit contrat.
- d) Rembourser toute ou partie de l'endommagement du matériel.
- e) Autoriser SPRINT LAB à prélever sur le chèque de caution toute ou partie de la somme couvrant l'intégralité des éventuels endommagements.
- g) Ne pas relouer le matériel « Borne à Selfie Photobooth » à un tiers.

J'atteste avoir constaté le bon fonctionnement du matériel loué (avant la prise en location) et avoir pris connaissance du contrat de location.
Contrat établit le :

Nom, Prénom et Signature du client :

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)